



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 22 juin 2021

Le vingt-deux juin deux mil vingt et un, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de L'Île Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie VIGNEAU, Maire.

Présents : Nathalie VIGNEAU, François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Pascal LARCHER, Jeannie DELAUNAY, Jean- Marie GENNETEAU, Valérie ROCHER, Clotilde LAMIRAL, Jean- Michel BRIAND, Stéphanie BARBOT, Guy JOUTEUX.

Absents excusés : Bernadette MERER- GENEVE (pouvoir à Jeannie DELAUNAY), Jean- Charles BRIZE (pouvoir à François DE LAFORCADE), Stéphane MOISY (pouvoir à Manuelle GUESNAND), Fabien PAILLÉ, (pouvoir à Jean- Marie GENNETEAU), Florence FORT (pouvoir à Stéphanie BARBOT).

Absents : Sandra PENAUD, Stéphane MERCIER, Sylvie DOUBLET.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Clotilde LAMIRAL a été désignée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2021
- Avis sur les émissions de titres et leur prise en charge budgétaire sur le seul budget eau et reversement budget assainissement
- Décision modificative n°1 budget principal
- Demandes de subvention appel à projets « transformation numérique des collectivités territoriales»
- Demande de subvention au titre de Petites Villes de Demain pour « la Gare »
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du 27 mai 2021

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 mai 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Objet délibération 2021062256 **Eau et assainissement - Facturation**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la facturation réalisée par les services communaux des services eau et assainissement (abonnement et consommation), une seule facture est émise, sur laquelle ces deux services sont mentionnés. Depuis la mise en place des paiements de proximité (1^{er} janvier 2021), sur les factures, doit être apposé un « DATAMATRIX » : symbologie code-barres bidimensionnelle à haute densité, permettant de représenter une quantité importante d'informations sur une surface réduite.

Cet unique DATAMATRIX est ainsi apposé en l'espèce sur une facture pour deux services différents. Il convient donc de délibérer afin que les recettes soient recouvrées par l'un des budgets : l'eau. Un mandat global sera ensuite émis au profit du budget assainissement (duquel un titre global sera émis) afin de répartir les recettes de chaque budget.

Vu l'article R.2224-19-7 du CGCT qui dispose que "le recouvrement, à l'exclusion des procédures contentieuses, des redevances pour consommation d'eau et des redevances d'assainissement collectif et non collectif peut être confié à un même organisme qui en fait apparaître le détail sur une même facture.

Vu l'article L.1611-7-1 du CGCT qui précise ces dispositions lorsque les collectivités territoriales, à l'exclusion de toute exécution forcée de leurs créances, en confient l'encaissement à un organisme privé ou public par convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que les émissions de titres et leur prise en charge se feront de manière budgétaire sur le seul budget eau, le reversement également budgétaire par émission de mandat sur le budget eau et de titre sur le budget assainissement pour la partie assainissement, ainsi que les modalités des périodes de reversement.
- **AJOUTE** que le recouvrement contentieux se fera également sur le budget eau, et le reversement sur le budget assainissement dans les mêmes termes que pour l'encaissement amiable.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette délibération.

Objet délibération 2021062257
Budget communal – décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget communal,

Monsieur le 1^{er} adjoint propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2021 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-196 : REHABILITATION COURS DE L'ECOLE PRIMAIRE	17 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-196 : AMENAGEMENT SITE DE LA GARE	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-199 : LOGICIEL PERISCOLAIRE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	17 300,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-199 : LOGICIEL PERISCOLAIRE	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	17 300,00 €	17 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative décrite ci- dessus.

Objet délibération 2021062258
Demande de subvention appel à projets
« transformation numérique des collectivités territoriales »
Achat d'un logiciel périscolaire – portail famille

Mme le Maire expose : dans le cadre du plan de relance l'État a créé un fond doté de 88 M€ dédié à l'innovation et à la transformation numérique des collectivités.

La volonté d'équiper le service périscolaire d'un logiciel entre dans le cadre d'un des axes de cet appel à projet : « besoin de repenser la relation aux usagers en menant une démarche qui vise à améliorer ou étendre les offres déjà existantes (site web, démarches en ligne, accueil téléphonique, applications mobiles, accueil physique). Ce fond permet d'obtenir un financement pour un projet impactant la relation avec les usagers. » Axe 3C

« Le financement accordé peut atteindre 100 % du coût du projet. »

Le devis de l'entreprise « Belami » s'élève à 1620 € H.T.

Il est proposé de demander une subvention à hauteur de 100% de ce montant.

Le plan de financement ci- dessous est proposé :

Dépenses		Recettes	
Logiciel périscolaire avec portail famille	1620 € H.T	Transformation numérique des collectivités territoriales	1620 €
Total dépenses	1620 € H.T	Total recettes	1620 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ SOLLICITE la subvention au titre de la « transformation numérique des collectivités territoriales »,
- ↳ INSCRIT les crédits nécessaires à cette dépense au budget principal 2021.
- ↳ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- ↳ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet délibération 2021062259
Demande de subvention appel à projets
« transformation numérique des collectivités territoriales»
Formation des agents

Mme le Maire expose : dans le cadre du plan de relance l'État a créé un fond doté de 88 M€ dédié à l'innovation et à la transformation numérique des collectivités.

La volonté d'équiper le service périscolaire d'un logiciel entre dans le cadre d'un des axes de cet appel à projet : « un besoin de formation au numérique à l'attention des agents, la promotion de l'inclusion numérique auprès des agents les plus en difficulté dans ce domaine, la valorisation des compétences et le cas échéant un besoin de certification des compétences. » Axe 3B
« Le financement accordé peut atteindre 100 % du coût du projet. »

Le devis de l'entreprise « Belami » s'élève à 1315 € H.T.

Il est proposé de demander une subvention à hauteur de 100% de ce montant.

Le plan de financement ci- dessous est proposé :

Dépenses		Recettes	
Formation des agents du service périscolaire	1315 € H.T	Transformation numérique des collectivités territoriales	1315 €
Total dépenses	1315 € H.T	Total recettes	1315 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ SOLLICITE la subvention au titre de la « transformation numérique des collectivités territoriales »,
- ↳ INSCRIT les crédits nécessaires à cette dépense au budget principal 2021.
- ↳ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- ↳ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet délibération 2021062260**Demande de subvention au titre de Petites Villes de Demain- Aménagement du site de la gare**

Monsieur De Laforcade, 1^{er} adjoint, rappelle aux conseillers qu'un projet d'aménagement d'une parcelle de La Gare par Val Touraine Habitat est en cours. L'architecte des bâtiments de France souhaite qu'un projet d'aménagement global du site soit réalisé par la commune avant tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme par l'aménageur. L'architecte en charge du projet de VTH a fait une proposition à la mairie afin de réaliser cette prestation. Celle-ci s'élève à 8700 € H.T. S'y ajoute le montant des relevés topographiques, estimé à 1750 € H.T.

Après échange entre la Direction Départementale des Territoires et la banque des territoires, il apparaît à ces organismes que cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire le projet d'aménagement se rattachant directement et explicitement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de redynamisation du centre-ville et permettant la construction des logements sociaux dans un site patrimonial, pourrait rentrer dans le programme "petites villes de demain" des aides de la banques des territoires pour le cofinancement des études. Le taux de cette aide pourrait être compris entre 10 et 50%.

Monsieur l'adjoint propose donc le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Réalisation du projet d'aménagement	8700 € H.T	Subvention au titre de « Petites Villes de Demain »	5225 €
Relevés topographiques	1750 € H.T	Autofinancement	5225 €
Total dépenses	10 450 € H.T	Total recettes	10 450 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ CHARGE Madame le Maire de signer les devis
- ↳ SOLLICITE la subvention au titre de la « transformation numérique des collectivités territoriales »,
- ↳ INSCRIT les crédits nécessaires à cette dépense au budget principal 2021 en créant l'opération.
- ↳ S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- ↳ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Questions diverses

- M. Jouteux demande si des élus ont des informations concernant le comice agricole. Madame le Maire n'a pas d'informations.
- Madame le Maire informe d'une campagne de recherche de fuites dans la nuit du 22 au 23 juin.
- Madame le Maire informe que la commune a reçu une réponse favorable à la demande de subvention réalisée au titre du socle numérique pour l'achat d'une classe mobile pour l'école primaire.
- Madame le Maire informe que lors d'un conseil d'administration de l'EPHAD il a été dit que les résidents sont ravis de l'ouverture du skatepark.
- Madame le Maire remercie les services techniques pour la réalisation de la décoration de la fête de la musique à laquelle les résidents de l'EPHAD ont participé (peinture) et rappelle qu'un spectacle financé en partie par le CCAS se déroulera à l'EPHAD.
- Madame le Maire informe de l'arrêt du marché concernant le choix d'un prestataire pour la gestion des services eau et assainissement pour vice de procédure. Cette gestion va être confiée à un prestataire pour une durée de 6 mois et une procédure va être relancée.
- Distribution du planning de permanence des bureaux de vote du 27 juin prochain.
- M. Jouteux informe d'une randonnée le 23 juillet à 8h30 (départ du musée)
- Mme Guesnard dit que le feu d'artifice du 13 juillet et le bal du 14 juillet auront bien lieu.

La séance est levée à 20h53.

Le Maire,
Nathalie VIGNEAU